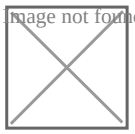

Respect dû à la fonction

Par **pereblanc**, le **28/06/2020** à **13:42**

Bonjour,

Le code pénal définit l'outrage comme *les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.*

Existe t'il une définition du respect dû à la fonction ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **28/06/2020** à **14:24**

Bonjour

Personnellement, je pense que le respect révèle la capacité d'une personne à vivre en société.

Cela va du salut (comme on doit le faire en arrivant sur ce site) au remerciement, en passant par l'empathie (par exemple aider quelqu'un à franchir un obstacle ou laisser sa place dans un métro)... ou la ponctualité et la tenue d'une promesse.

Vous abordez la sphère publique. Au travers du respect de la personne transparaît l'aptitude au respect de la loi et le est le fait de poster atteinte à la dignité ou à la fonction d'une personne.

Ce manque de respect peut rapidement devenir un outrage... Insultes menaces verbales ou écrites, gestes insultants ou menaçants.

LECTURE LEGAVOX

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés